

ROBERTO
DI STEFANO

**FILOSOFIA
DELLA
CONSERVAZIONE
E PRASSI
DEL RESTAURO**

a cura di

Aldo Aveta

Maurizio Di Stefano

ARTE TIPOGRAFICA EDITRICE

Raymond Lemaire et la rénovation urbaine dans les années 1960-1970: entre philosophie et pratique de la conservation

CLAUDINE HOUBART

Dans les années 60 et 70 du 20^e siècle, l'archéologue-conservateur Raymond Lemaire (1921-1997) figure, tout comme Roberto di Stefano, parmi les acteurs incontournables de la scène patrimoniale mondiale. Comme lui, il combine des activités d'enseignement et de réflexion théorique avec une pratique de terrain, tant dans son pays d'origine que dans le cadre de missions internationales, notamment pour l'UNESCO. Sa carrière internationale commença très tôt, puisqu'il fut, de 1945 à 1949, Commissaire des gouvernements belge et luxembourgeois auprès de la Commission interalliée pour la récupération des biens culturels 1949¹. Il entra également tôt en contact avec le milieu italien de la restauration: en 1943, il effectua un stage chez Ambrogio Annoni, à Milan, et en 1947, sa rencontre avec Piero Gazzola, qui devint son ami, ouvrit la voie à son implication au congrès de Venise de 1964 et son rôle important auprès d'ICOMOS, dont il fut élu premier Secrétaire général en 1965².

En écho au sous-titre de la conférence, *Philosophie de la conservation et pratique de la restauration*, cet article s'interrogera sur les tensions que l'on ne peut manquer de déceler lorsque l'on confronte les projets et réalisations de Lemaire aux textes théoriques dont il est l'auteur ou auxquels il collabore à la même époque. Nous tenterons d'expliquer ce qui, de prime abord, peut paraître comme un manque de cohérence entre la pratique et le discours. Nous illustrerons cela par des exemples tirés de l'activité de Lemaire dans le domaine de la rénovation des quartiers anciens³, qui ne constitue qu'une des multiples facettes de sa carrière. L'exposé sera centré sur le cas exemplaire de la restauration du Grand Béguinage de Louvain. Celui-ci sera brièvement comparé aux interventions de Lemaire à Bruxelles, dans un contexte trop complexe pour pouvoir être analysé en quelques pages.

LE GRAND BÉGUINAGE DE LOUVAIN COMME LABORATOIRE DE LA CHARTE DE VENISE

Bien qu'il ait été inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité en tant que «témoignage exceptionnel de la tradition des béguines qui s'est développée dans le nord-ouest de l'Europe au Moyen Âge»⁴, le caractère exceptionnel du Grand Béguinage de Louvain réside tout autant dans son caractère de laboratoire d'application des principes de la charte de Venise.

Professeur d'histoire de la construction et de conservation du patrimoine à l'université de Louvain⁵, Raymond Lemaire se voit confier, en 1962, la mission de rénovation du Grand Béguinage⁶ et sa conversion en logements pour la communauté universitaire. Ce projet, dont les débuts sont exactement contemporains de la rédaction de la Charte de Venise, à laquelle Lemaire prend une part active⁷, est rapidement considéré comme exemplaire à l'échelle européenne et confère à l'archéologue-conservateur le statut d'expert en matière de rénovation urbaine. C'est à ce titre qu'il participe, dès 1965, à la

série de confrontations organisée par le Conseil de l'Europe sur le thème de la réanimation des ensembles historiques⁸.

Jusque là propriété de la Commission d'Assistance publique, incapable de faire face aux coûts de rénovation de l'ensemble, le Grand Béguinage est, à l'époque de l'achat par l'Université, dans un état de dégradation très avancé. Composé de quelques bâtiments collectifs et d'une centaine de maisons, remontant pour la plupart au 17^e siècle, mais également, pour un petit nombre d'entre elles, aux 16^e et 18^e siècles, l'ensemble accueille des familles pauvres ainsi que quelques béguines. Sur le plan architectural, son image est assez éloignée de celle qui prévalait lors de son âge d'or, au 17^e siècle: au cours des 18^e et 19^e siècles en effet, la plupart des maisons voient la composition traditionnelle de leurs façades, marquées par l'usage conjoint de briques et pierre blanche et la présence de croisées de pierre aux fenêtres, modifiées en fonction de l'évolution des besoins domestiques. Ainsi, un grand nombre de croisées sont supprimées au profit de larges châssis et les seuils des fenêtres sont abaissés, le chaulage généralisé masquant les transformations et conférant une unité classique à l'ensemble, selon les canons architecturaux de l'époque. A l'intérieur, les bâtiments sont modifiés et divisés – sans pour autant être pourvus d'aucun confort moderne – par ailleurs, de nombreuses annexes sont construites aux dépens des jardins. En 1962, souffrant depuis longtemps d'un manque chronique d'entretien, la plupart des bâtiments du béguinage peuvent être considérés comme insalubres: selon Lemaire lui-même, «si ces maisons ne faisaient pas partie d'un ensemble exceptionnel, elles seraient démolies comme taudis»⁹. Au vu des photographies d'époque, l'ensemble n'est toutefois pas exempt de pittoresque, que lui confèrent tant l'échelle de ses bâtiments et espaces publics, que l'unité du traitement architectural des façades.

Bien que l'acte d'achat, signé le 28 novembre 1962, stipule que les travaux doivent être exécutés en accord avec la Commission des Monuments et des Sites¹⁰ et la Ville de Louvain, Lemaire dispose de facto d'une totale liberté dans l'élaboration du projet et la conduite des travaux, dans le respect des budgets qui lui sont alloués par le Conseil d'administration de l'Université. Pour l'élaboration des plans, Lemaire, qui n'est lui-même pas architecte, s'entoure d'une équipe d'étudiants récemment diplômés et acquis à ses principes de conservation-restauration. L'absence de subsides extérieurs pour le financement lui permet de faire l'économie de nombreux plans détaillés et estimations¹¹ et le fait qu'aucun bâtiment du quartier n'est classé comme monument assure une grande flexibilité au projet, où une bonne partie des décisions est prise sur chantier. De plus, étant donné le caractère spécialisé et novateur de l'expérience, Lemaire convainc les autorités d'engager son propre personnel technique, plutôt que de faire appel à une entreprise générale, et assure lui-même la formation des ouvriers. Bref, il bénéficie d'une totale mainmise tant sur les options de restauration que sur leur mise en œuvre.

En raison de cette organisation particulière, les sources textuelles sont de peu de secours pour dégager les principes

de restauration mis en œuvre par Lemaire et son équipe. Les textes rédigés par l'archéologue-conservateur sont peu nombreux et ne développent que les principes généraux de l'intervention; les archives écrites sont rares à cause du manque de contrôle exercé par les administrations et l'Université sur les options du projet, et donc de l'absence de correspondance en dehors des questions budgétaires. Seule une étude approfondie de l'important fonds photographique et de plans conservés aux archives de la Katholiek Universiteit Leuven¹², permet une tentative de formulation des options prises, maison par maison, puis d'une synthèse à l'échelle de l'ensemble. Celui-ci témoigne encore fidèlement, aujourd'hui, de la campagne de restauration, du moins en ce qui concerne l'aspect extérieur des immeubles et les espaces publics¹³.

Pour un œil averti en matière de conservation – restauration, le Grand Béguinage apparaît comme l'illustration parfaite des principes de la Charte de Venise: la discrète lisibilité des apports contemporains, quelle que soit leur échelle – celle immeubles ou des détails architecturaux – ne vient en rien perturber la lecture globale de l'ensemble ancien, où s'alignent autour des places et des rues sinueuses les façades de briques et pierre blanche de l'architecture traditionnelle, restaurées dans le respect des techniques anciennes. Le rythme serré des croisées de fenêtres, souvent reconstituées sur base de matériaux conservés sur les lieux et garnies de châssis à l'ancienne, scande l'ensemble et lui confère une remarquable unité. Dans les intérieurs d'îlot, les annexes tardives ont fait place à des jardins individuels ou communautaires, révélant, au gré de la démolition des bâtiments parasites, des façades arrière anciennes, remises en valeur. En bref, l'opération apparaît bel et bien comme exemplaire (fig. 1).

L'étude minutieuse des photographies anciennes, ainsi que des relevés avant travaux, nous oblige cependant à nuancer cette lecture idéale du chantier du Grand Béguinage. Dans de nombreux cas, il apparaît en effet que la qualité esthétique et pittoresque du produit fini fut obtenue au prix de démolitions, reconstructions et reconstitutions élaborées sur base d'hypothèses ou de considérations qui ne sont parfois pas éloignées d'une forme de recherche d'unité de style. Sans critiquer pour autant Lemaire, il vaut la peine mettre en évidence quelques aspects qui constituent une bonne illustration des frictions pouvant exister entre la théorie et la pratique. On ne perdra toutefois pas de vue que tout projet de restauration est le produit de son temps et donc directement subordonné aux connaissances de l'époque, notamment en matière d'histoire des constructions¹⁴.

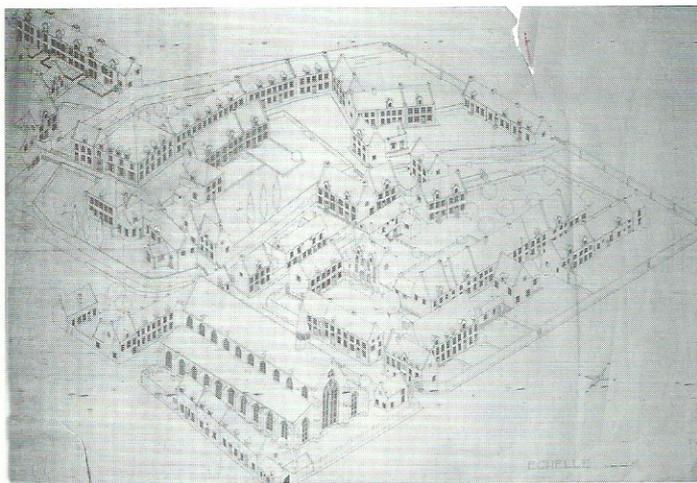
La première question que l'on ne manque de se poser à la vue des photographies anciennes est celle du parti général du projet visant à rendre au Béguinage son aspect du 17^e siècle. L'option s'avère particulièrement lourde de conséquences puisqu'elle est non seulement à l'origine du décapage de l'ensemble des façades, mais également de la reconstitution, sur base des traces encore souvent observables, mais pas toujours, de compositions supposées, mais néanmoins disparues depuis près de 150 ans. Outre le fait que l'architecture dite 'traditionnelle', celle du Béguinage lors de son âge d'or, fut particulièrement chère à Raymond Lemaire durant toute sa carrière – ses projets bruxellois en témoignent également –, cette option radicale s'explique probablement en grande partie par la chronologie des travaux. Le projet, divisé en plusieurs phases en raison de son étendue, débute en effet par le *Quartier des Soldats*, zone où les maisons sont pour la plupart conservées dans leur état du 17^e siècle: croisées, lucarnes et encadrements

de portes d'origine subsistent, pourvus de menuiseries plus récentes. La question du choix d'une *époque de référence* pour la restauration ne se pose donc pas comme cela aurait été le cas pour d'autres quartiers de l'ensemble, davantage touchés par les modifications ultérieures des façades. La restauration logique de ce quartier dans son état du 17^e siècle pourrait bien avoir justifié implicitement la poursuite d'un même parti pour les autres quartiers, même si cela engageait en l'occurrence des opérations beaucoup plus lourdes, menées au détriment de la stratification historique plus récente. L'un des rares textes de Lemaire sur le projet, portant sur la restauration de l'infirmerie, témoigne de l'intérêt qu'il porte à l'effet d'ensemble et de la manière dont celui-ci prévaut sur l'histoire des bâtiments particuliers. Afin de justifier la transformation de la façade modifiée au 19^e siècle de la *Maison du Saint-Esprit* dans une composition moderne s'inspirant d'un état d'origine supposé, Lemaire déclare:

Il convenait (...) de placer le problème posé par cette restauration dans la perspective de l'assainissement du Béguinage tout entier. L'un des caractères les plus attachants de cet ensemble urbain est incontestablement son homogénéité. L'église mise à part, presque toutes les constructions de cet ensemble datent des XVI^e et XVII^e siècles. L'architecture de toutes les maisons est du style traditionnel local, d'origine médiévale, qui est aussi celui de l'infirmerie: murs de briques et fenêtres à encadrements et croisillons de pierre blanche. Les mêmes rythmes architecturaux, les mêmes modules de portes et de fenêtres et les mêmes harmonies de couleur se développent à travers tout le site urbain. Les façades de l'infirmerie et de la *Maison du Saint-Esprit* telles qu'elles avaient été refaites au XIX^e siècle étaient étrangères à ces rythmes, à ces modules et à ces couleurs. Au surplus, leur valeur intrinsèque était négligeable par rapport à celle des façades originales qu'elles cachaient et à l'unité de l'ensemble urbain ancien qu'elle détruisaient¹⁵.

Ce passage est très instructif, particulièrement lorsque l'on a l'esprit que ce caractère d'homogénéité, loin de préexister à la restauration sous cette forme, résultait, comme nous l'avons vu plus haut, des choix opérés par Lemaire lui-même, où toutes les modifications apportées aux façades au cours des 18^e, 19^e et 20^e siècles, considérées comme non valables, disparaissent au profit du rétablissement des dispositions 'traditionnelles'. Si dans la plupart des cas, il apparaît selon les relevés et photographies que le décapage des enduits et badigeons révéla suffisamment de traces des dispositions anciennes pour que celles-ci puissent être rétablies avec certitude, il arriva cependant à plusieurs reprises que certaines baies ou parties de façades aient été restituées sur base hypothétique, par analogie stylistique ou en se basant sur une supposée modularité des compositions. Dans ces derniers cas, le caractère contemporain des éléments reconstitués est parfois marqué par une simplification du traitement architectural (pas d'encadrement de pierre, linteau en béton), mais cette pratique n'est pas généralisée.

Une seconde question qu'il est intéressant d'aborder est précisément celle des apports neufs à l'ensemble. Qu'ils soient à l'échelle des détails, de la façade ou de l'immeuble, ils se caractérisent, dans l'esprit de la Charte de Venise, par une modestie de conception qui les fait s'effacer devant l'architecture ancienne, tout en étant le plus souvent clairement lisibles comme contemporains, par la forme et parfois, par le matériau. La plupart des bâtiments neufs érigés sur les plans de l'équipe Lemaire sont d'échelle modeste et accueillent des dispositifs fonctionnels tels que chaufferie communautaire et abris pour



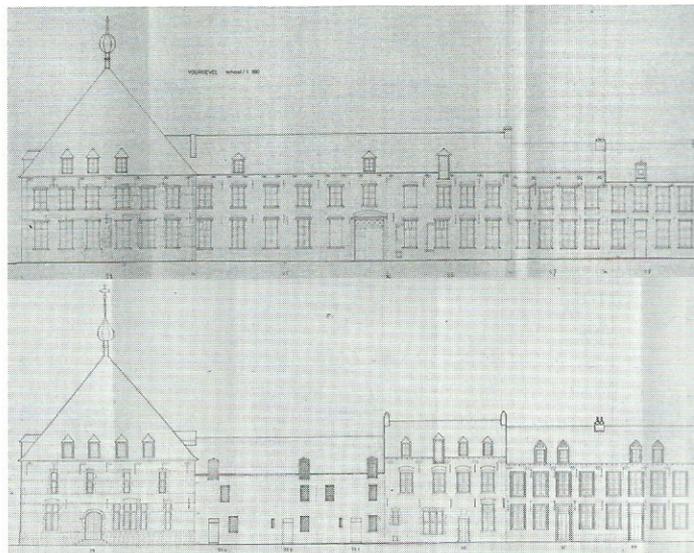
1. Le Grand Béguinage de Louvain restauré par R.M. Lemaire, sd (KULeuven, Archives R.M. Lemaire)

vélos, mais dans d'autres cas, ils remplacent des façades ou parties de façades existantes, sans qu'aucune justification autre qu'esthétique puisse être imaginée. Ainsi, la façade avant de l'immeuble voisin du Couvent de Chièvres — bâtiment résidentiel le plus important du complexe et dont les façades sont rétablies dans leur état 17^e au prix d'interventions très lourdes — est démolie pour faire place à une façade d'allure contemporaine, en briques et béton, avec une hauteur de corniche moindre aux seules fins, semble-t-il, de mieux mettre en évidence la haute toiture pyramidale du couvent, point de repère pour l'ensemble du quartier (fig. 2).

Au-delà de la première impression, l'étude minutieuse de la rénovation du Grand Béguinage révèle donc une tension entre la volonté d'appliquer les principes théoriques de la Charte de Venise d'une part, et une recherche d'homogénéité de l'image 'traditionnelle' à l'échelle de l'ensemble, d'autre part. Cette recherche confine même parfois à un goût du pittoresque: Raymond Lemaire agrmente les espaces publics d'éléments de récupération tels que des réverbères ou une pompe ancienne, alors que par ailleurs, d'autres éléments, tels les numéros des maisons ou les statuette qui les identifient sont clairement modernes tout en restant discrets.

En ce qui concerne les aménagements intérieurs, les options prises sont toutes autres, et conformes aux principes qu'expose Lemaire lors de la confrontation d'expert organisée à Bath par le Conseil de L'Europe en 1966, sur le thème des *Principes et méthodes de la conservation et de la réanimation des sites et ensembles d'intérêt historique ou artistique*. Dans son intervention, intitulée *Restauration et réanimation des ensembles historiques*, il défend l'idée que « l'assainissement, la restauration et l'aménagement des ensembles ont pour but de rendre à ceux-ci leur pleine valeur d'habitat humain, avec tout ce que cette notion comporte d'exigences et de servitudes ». Sur base de son expérience au Béguinage, il poursuit:

L'assainissement et l'animation de l'ensemble ne peut donc se limiter, comme on a trop souvent tendance à le croire et parfois à le faire, à la sauvegarde d'une scénographie urbaine ou rurale, à la conservation et à la mise en valeur d'un vaste décor d'autrefois, attachant par des aspects inattendus et pittoresques et très souvent par des qualités indéniables d'urbanisme et d'architecture. Si on veut assurer la survie des ensembles et garantir leur entretien, il faut trouver les solutions qui permettent à d'anciens bâtiments de remplir avec satisfaction

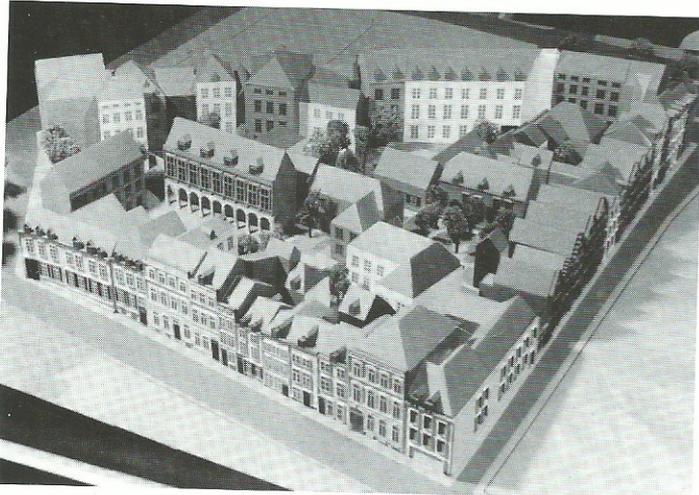


2. Louvain, Grand Béguinage, le couvent de Chièvres et les maisons n°55 à 58, Benedenstraat: relevé et état projeté en 1972 (KULeuven, Archives R.M. Lemaire)

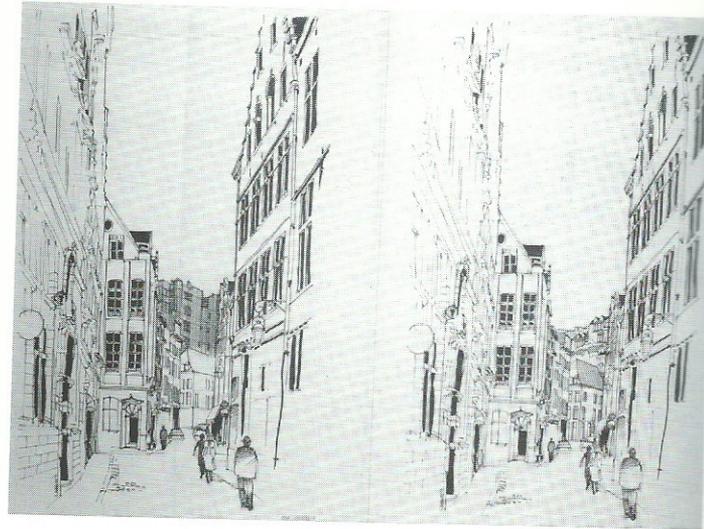
leur rôle nouveau ou l'expression actuelle de leur fonction primitive. Il faut donc assainir, restaurer, adapter les intérieurs des édifices qui composent les ensembles¹⁶.

C'est ainsi que dans la plupart des cas, afin de s'adapter aux besoins différenciés de la communauté universitaire au sens large — des étudiants au Recteur en passant par le personnel administratif — l'organisation intérieure des maisons est modifiée, plusieurs maisons pouvant même communiquer entre elles. Des cuisines et salles de bains assurent un confort moderne aux occupants et dans presque tous les cas, les combles sont aménagés. Les aménagements combinent mobilier moderne commandé pour l'opération et éléments anciens (poutres, cheminées, escaliers,...), qui sont parfois déplacés d'une maison à l'autre et présentent donc un caractère décoratif plutôt que véritablement authentique.

L'expérience du Grand Béguinage comme laboratoire de la Charte de Venise semble avoir convaincu Raymond Lemaire, par le grand nombre d'entorses doctrinales nécessaires à sa bonne fin, de la nécessité de revoir le document pour l'adapter à la question des ensembles. Dès 1971, il initie, en compagnie de François Sorlin et Piero Gazzola, une réflexion sur une mise à jour du texte via des compléments: l'aspect des villes historiques est effet 'à peine entamé' dans le document d'origine, et « il ressort de l'expérience des 10 dernières années qu'une application pure et simple des principes applicables (sic) aux monuments pris comme tels, n'est ni toujours possible, ni toujours souhaitables (sic) pour les ensembles »¹⁷. Même s'il ne parviendra jamais à ses fins, la révision de la charte restera, jusqu'au début des années 1980, une priorité pour Lemaire au sein de l'ICOMOS, d'abord en tant que Secrétaire général auprès de Piero Gazzola, puis en tant que Président. S'il met autant de détermination à convaincre ses collègues de ce qui lui apparaît comme une nécessité impérieuse, c'est sans aucun doute parce que durant cette même période, il est tout particulièrement actif dans le domaine de la rénovation urbaine en Belgique, à Namur, Bruges ou Bruxelles où il contribue activement à la mise en place d'une politique nouvelle en la matière, dont il perçoit toute les divergences avec la question de la conservation monumentale.



3. Bruxelles, Ilot Sainte-Anne, Photographie de la maquette du projet Lemaire, 1970 (KULeuven, Archives R.M. Lemaire)



4. R.M. Lemaire, Bruxelles, rue de la Violette, «correction» du paysage urbain vu depuis la Grand'Place, 1979 (dessin S. Infante) (KULeuven, Archives R.M. Lemaire)

L'IDÉAL DU GRAND BÉGUINAGE À L'ÉPREUVE DE LA RÉALITÉ BRUXELLOISE

A partir de 1967, Raymond Lemaire se voit impliqué dans le contexte bruxellois à travers son rôle d'expert pour l'association *Quartier des Arts*. Fondée par un groupe de passionnés principalement issus de l'aristocratie financière et industrielle, l'association, qui a pour but initial de promouvoir et protéger un périmètre précis, centré autour du Quartier royal et accueillant les principales institutions culturelles de la capitale, jouera, au tournant des années 1970, un rôle actif dans le développement d'une politique nouvelle de rénovation urbaine, en grande partie inspirée par Lemaire. Or, contrairement au Grand béguinage qui reste généralement considéré comme une réalisation exemplaire, les projets bruxellois du conservateur sont aujourd'hui sévèrement critiqués: leurs divergences manifestes avec les principes doctrinaux de la charte de Venise ainsi que la lourdeur des interventions en font, aux yeux de nombreux acteurs des milieux patrimoniaux, un contre-exemple des bonnes pratiques en matière de restauration.

Une analyse microhistorique des projets, que nous ne pouvons reprendre ici, permet toutefois de nuancer ce procès simpliste. Loin de jouir, comme à Louvain, d'une totale liberté en matière d'options de rénovation, Lemaire est cette fois confronté à l'intervention d'une multitude d'acteurs administratifs, aux impératifs de rentabilité dictés par les promoteurs et à la diversité des maîtres d'ouvrage aux intérêts divergents. En outre, parmi les 'plans particuliers d'aménagement' d'îlots dont il est l'auteur, aucun n'a été réalisé dans sa totalité, ni de manière totalement conforme aux intentions de départ, sous la pression de l'inertie administrative ou des impératifs financiers. Le jugement porté sur les projets est donc totalement biaisé par méconnaissance du contexte et une confrontation de fragments de réalisations destinées à faire partie d'ensembles plus larges, relevant au moins autant de la création que la rénovation.

Prenons l'exemple de la rénovation de l'îlot Sainte-Anne (fig. 3). Principalement composé d'habitat, et construit sur une trame urbaine remontant à la fin du Moyen-Age, il constitue la première confrontation des principes mis au point au Grand Béguinage de Louvain à la réalité bruxelloise¹⁸. Dans la foulée d'une proposition plus vaste élaborée l'année précédente au nom de *Quartier des Arts*¹⁹, le projet est confié à Raymond

Lemaire en 1969 par la Ville de Bruxelles et porte sur l'élaboration d'un projet de plan particulier d'aménagement de l'îlot. Ce dernier se compose, au moment de l'étude, de maisons construites du 16^e au 20^e siècle et de gabarits divers.

Lemaire élabore plusieurs versions successives du plan, entre 1970 et 1974, cherchant à combiner préservation et mise en valeur du bâti ancien et amélioration du cadre de vie. Sous-tendu par une étude approfondie du bâti, le projet prévoit la suppression des annexes et constructions récentes, jugées sans valeur, au profit de la création de cheminements en intérieur d'îlot et d'une harmonisation des façades et gabarits, basés sur le modèle des maisons les plus anciennes de l'ensemble, rappelant les constructions du béguinage. Indéniablement, celui-ci constitue l'horizon du projet. Comme à Louvain, les cheminements se voient ponctuer par la mise en valeur des façades les plus pittoresques de l'ensemble et des espaces publics conviviaux et différenciés. Sur le plan architectural, les bâtiments de style 'traditionnel' en briques et pierre blanche retrouvent leurs compositions d'origine, restituées sur base des traces observées sous les enduits et, bien qu'elles soient minoritaires, président à la composition moderne des bâtiments destinés à compléter l'ensemble, ou à remplacer les bâtiments jugés sans valeur ou gênants. Comme à Louvain, une image théorique de la ville 'traditionnelle', considérée comme idéale en regard du modernisme radical présidant alors à l'aménagement de la capitale de la 'bruxellisation', semble donc avoir présidé à l'élaboration du projet, conduisant à de nombreux compromis dans l'application des principes doctrinaux alors en vigueur.

Bien d'autres contradictions entre théorie et pratique de la conservation pourraient être relevées dans le travail de Raymond Lemaire en matière de rénovation urbaine. Si l'on peut à juste titre évoquer, pour les expliquer, la frilosité des administrations, la réticence des promoteurs, ou l'impossible adaptation textuelle des principes de la Charte de Venise à la question des ensembles, la personnalité de Lemaire lui-même ne doit pas être négligée. Plus qu'un conservateur, il se révèle, dans ses projets de rénovation urbaine, un véritable auteur au sens créatif du terme. Loin d'appliquer méthodiquement des principes doctrinaux universels, il opère des choix à partir d'une vision personnelle et prospective de la ville historique, en grande partie élaborée sur le modèle du Grand Béguinage

de Louvain. La ville 'traditionnelle', qui apporte selon lui «la présence nécessaire du passé en tant que facteur d'identité et de culture et de garant de la diversité indispensable de l'environnement bâti»²⁰, échappe au seul passé pour constituer un idéal à atteindre. C'est ce que montrent le projet de création de la ville universitaire de Louvain-la-Neuve, indissociable de son expérience de la rénovation urbaine, ainsi que plusieurs projets de 'correction' du paysage urbain moderniste par une évocation cosmétique de l'échelle et des rythmes traditionnels de l'architecture ancienne (fig. 4). Plus qu'un 'archéologue-conservateur', Raymond Lemaire apparaît à ce titre comme un créateur et peut, selon nous, revendiquer un rôle de pionnier au sein des acteurs de la postmodernité architecturale naissante, dix ans avant la 'Déclaration de Bruxelles' de 1980.

¹ RAYMOND M. LEMAIRE, *Curriculum vitae*, sd (Liège, Centre de documentation de la CRMSF, Dossier personnel Raymond Lemaire).

² Sur les rapports entre Lemaire et Gazzola, voir C. HOUBART, *Raymond Lemaire and Piero Gazzola: a close collaboration*, in *Piero Gazzola, una strategia per i beni architettonici nel secondo Novecento. Conoscenza, tutela e valorizzazione nel contesto italiano e internazionale, Convegno internazionale*, Verona, Cierre Edizioni, 2009, p. 346-347.

³ Cette thématique est l'objet de notre recherche doctorale: *Raymond Lemaire (1921-1997) et la conservation de la ville ancienne: approche historique et critique de ses projets belges dans une perspective internationale*, KULeuven, sous la direction du Prof. Luc Verpoest (soutenance prévue en 2014).

⁴ <http://whc.unesco.org/fr/list/855>.

⁵ Sa carrière académique débute le 1^{er} octobre 1947, en qualité d'assistant à l'école spéciale de la Faculté des sciences. L'année suivante, il débute son doctorat qu'il termine en 1949, sur *l'Origine du style gothique en Brabant*. Il est immédiatement nommé professeur, puis professeur ordinaire en 1953. En 1961, il est rattaché à la Faculté de sciences appliquées.

⁶ Malgré son importance dans l'histoire de la conservation des ensembles, le cas du Grand Béguinage de Louvain n'a à ce jour fait l'objet d'aucune publication détaillée. L'article le plus complet est celui de S. VAN AERSCHOT, *De restauratie / renovatie van het leuvense Groot Begijnhof (1963-1993). Een laboratorium op wereldniveau*, in *Monumenten & Landschappen*, t. XXIX, n° 5, sept.-oct. 2010, p. 23-56.

⁷ Nous ne débattons pas ici de la contribution de Raymond Lemaire à la rédaction du texte final, mais ses archives permettent d'établir sans aucun doute une participation active de sa part.

⁸ Voir notamment: R.M. Lemaire, « Restauration et réanimation des ensembles historiques », in *Défense et mise en valeur des sites et ensembles d'intérêt historique ou artistique. Confrontation C: Principes et méthodes de la conservation et de la réanimation des sites et ensembles d'intérêt*

historique ou artistique, Bath, 3-7 octobre 1966, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1967, p. 57-62. Ces confrontations d'experts sont organisées successivement à Barcelone-Palma et Vienne en 1965, Bath en 1966, la Haye en 1967 et Avignon en 1968 et seront consacrées par le comité des ministres par les résolutions (66)19, (66) 20, (68)17 et (68)12.

⁹ [Moesten deze huizen niet deel uitmaken van een uitzonderlijk geheel, zouden ze als krotwoningen afgebroken worden] R. M. LEMAIRE, *Problemen in verband met de restauratie en de aanpassing van het « Groot begijnhof »*, sd (KULeuven, Archives R.M. Lemaire, Groot Begijnhof te Leuven, 2).

¹⁰ La Commission royale des monuments et des sites est un organe consultatif conseillant le gouvernement en matière de sauvegarde du patrimoine. Sa fondation remonte à 1835.

¹¹ X., *Amsterdam en Leuven. Gesprek met professor Raymond Lemaire*, in *De Lamp, Uitgave van de vereniging vrienden van de Amsterdamse binnenstad*, t. XVII, n. 78, mars 1983, p. 25-26.

¹² Suite au décès de Raymond M. Lemaire en 1997, ses archives personnelles ont été versées aux archives de la KULeuven.

¹³ L'intérieur des immeubles en revanche régulièrement adapté en fonction des nouveaux besoins de la communauté universitaire, et les aménagements prévus par Lemaire de même que le mobilier conçu pour l'ensemble disparaissent progressivement.

¹⁴ Ainsi nous paraît-il anachronique de reprocher à Lemaire le décapage des enduits alors que ceux-ci ne font l'objet d'aucune attention de la part des historiens de l'architecture à cette époque (à ce sujet, voir notamment: D. LAPORTE, F. HORSTEN, *Begijnhoven in Vlaanderen*, Platform Begijnhoven, Ghent, 2006).

¹⁵ R. M. LEMAIRE, L. FRANCIS GÉNICOT, R. VAN THIELEN, A. MATTHYS, *L'infirmerie du Grand béguinage de Louvain. Notice historique et archéologique préparatoire à la restauration*, Commission royale des monuments et des sites, sd, p. 170.

¹⁶ R.M. LEMAIRE, *Restauration et réanimation des ensembles historiques*, cit., p. 57.

¹⁷ R.M. LEMAIRE, [Note sans titre], 18 février 1971. Cette note sert de base à un texte rédigé au nom d'ICOMOS en 1975, annonçant, à l'initiative du comité consultatif réuni à Rothenburg en mai 1975, un programme de révision sur base d'une proposition italienne et en vue d'une adoption lors de l'assemblée générale de 1978.

¹⁸ La rénovation de l'îlot Sainte-Anne fait l'objet d'un développement détaillé dans notre article *Raymond Lemaire et les débuts de la rénovation urbaine à Bruxelles*, in « Urban History review/Revue d'histoire urbaine », t. XLI, n° 1, automne-fall 2012, p. 37-56.

¹⁹ R.M. LEMAIRE, *Etude destinée à éclaircir les décisions concernant le programme de rénovation des îlots entourant les places du Sablon et la rue aux Laines dans le « Quartier des Arts »*, 13 mai 1968 (KULeuven, Archives R.M. Lemaire, P225/192 [29]).

²⁰ R.M. LEMAIRE, *Charte de Venise, texte révisé*, 23 janvier 1978 (KULeuven, Archives R.M. Lemaire, non classé).